



Communiqué de presse CGT Teleperformance France -Covid 19

De nouvelles mesures de confinement et de restrictions de déplacements viennent d'être décrétées par le Président de la République pour faire face à l'urgence sanitaire à laquelle nous sommes confrontés en raison de la pandémie de Coronavirus qui a atteint le stade 3 sur le territoire français.

Les citoyens sont ainsi fortement incités à rester à leur domicile et ne sortir qu'en cas d'absolue nécessité. La distanciation sociale est désormais le mot d'ordre.

Par ailleurs, les professionnels de santé appellent chacun à prendre la mesure de la gravité du moment et à rester chez soi autant que possible pour ralentir la propagation du virus, qui croît très rapidement, et ce afin d'éviter une désorganisation des centres hospitaliers qui risquent de ne plus être en capacité d'assurer une prise en charge de tous les patients nécessitant une hospitalisation.

Au-delà des simples recommandations d'hygiène et de mise à disposition de lingettes et de gel hydro alcoolique, la CGT a sollicité auprès des différents services de Teleperformance et à de multiples reprises, y compris en dehors des instances représentatives du personnel, le recours au télétravail permis par notre activité de prestations de services, ce qui aurait extrait le personnel d'un environnement de travail de type « *open space* » particulièrement propice à une contamination et dont la configuration rend impossible l'application des recommandations gouvernementales comme l'espacement à observer entre les uns et les autres afin d'éviter les contacts proches, sans que Teleperformance puisse répondre favorablement au déploiement de cette solution.

Sans évoquer l'utilisation des transports en communs pour se rendre sur le lieu de travail, ainsi que le contexte actuel, en dehors d'être anxiogène, ne permet nullement d'assurer une protection raisonnable des individus présents dans les locaux de l'entreprise Teleperformance France tant sur les plateaux de productions, dans les bureaux à usages collectifs, les salles de pauses ou encore les ascenseurs, etc... et ce malgré les différentes mesures mises en place par la Direction et qui restent malheureusement insuffisantes.

C'est donc exposé à une situation de danger grave et imminent circonstanciée que la CGT s'est résolue à demander à la direction d'utiliser rapidement de tous moyens mis à disposition par le gouvernement, y compris économiques, pour procéder à une fermeture temporaire des différents centres Teleperformance France dans l'objectif de garantir la protection de la santé de l'ensemble des salariés de l'entreprise.

A date de nombreux donneurs d'ordres ont pris des mesures de protection justes et responsables en déployant le télétravail pour leurs salariés, mais les salariés de Teleperformance eux n'ont pas droit au même niveau de protection.

Encore une fois le prestataire que nous sommes, est sacrifié de manière scandaleuse au profit de l'intérêt économique de l'entreprise, dont les profits du groupe battent des records chaque année.

Le comble de l'histoire est que les salariés travaillant sur les centres travaillent sur la plateforme téléphonique afin de donner des informations sur le coronavirus et des recommandations (numéro vert 0800 130 000) à la population alors que Teleperformance ne respecte pas scrupuleusement et systématiquement les consignes de sécurité liées notamment à la distanciation.

Par exemple sur plusieurs centres, des sessions de recrutement collective ont eu lieu pour cette cellule et les candidats attendaient à l'accueil collés les uns aux autres !

Nous suspectons le gouvernement français de ne pas autoriser la fermeture des centres et ce en toute connaissance de cause des manquements et des contraintes liées au travail en centre d'appels afin de répondre à cette ligne d'information qui peut être faite par le télétravail.

C'est un scandale sanitaire qui se joue dans les centres d'appels ou la densité sur les plateaux de production et dans les espaces communs est très importante et propice à la contagion.

La CGT a, à plusieurs reprises, demandé à notre employeur de tenir son obligation de sécurité à l'égard des salariés en prenant les mesures nécessaires pour protéger leur santé. Il doit notamment les informer lorsque des risques se présentent et mettre en place les moyens adaptés pour les protéger au mieux (art. L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail).

A date de nombreux salariés ont exercés leur droit de retrait selon les dispositions inscrites aux articles L4131-1 du Code du Travail craignant pour leur vie. La seule réponse de la Direction et qu'elle ne paiera pas les salariés ayant usés de leurs droits de retrait ceux qui est contraire à la loi (article L.4131.3 du Code du Travail).

En tant que leader mondiale des centres d'appels la CGT attend de la part de notre employeur plus de responsabilité et d'exemplarité comme les valeurs (Intégrité, Respect, Professionnalisme, Innovation et Engagement) affichées au sein de l'entreprise, au lieu de cela, la CGT a eu connaissance que sur le site de Blagnac par exemple la direction a contacté les entreprises intérimaires pour faire pression sur les salariés afin de venir travailler et de ne pas user de leurs droits de retrait.

Les réponses apportées par les cadres (DRH, RRH ..) ne répondent ni sur le fond ni sur la forme, le déni dans les arguments développés par la DRH sont scandaleux voir irresponsables au vu du contexte mondiale et nationale face à cette pandémie sans précédent dans le pays.

Contrairement aux allégations de la direction, les mesures de protection sur les espaces de travail en open-space quand elles existent ne sont pas à la hauteur des directives données par le gouvernement et ce n'est pas les exemples qui manquent.

La CGT demande à nouveau de mettre les moyens nécessaires pour proposer massivement du télétravail au sein de Teleperformance. La situation actuelle est inacceptable compte tenu des risques encourus pour les salariés et la population générale. Soyons responsables et aidons à freiner la propagation du virus, comme tout le monde !

La CGT demande, suite aux différentes alertes pour danger grave et imminent faites par les représentants du personnel et du droit de retrait invoqué par les salariés sur les différents centres de Teleperformance France, de prendre une décision courageuse en fermant l'ensemble des centres en proposant le télétravail pour les activités traitées qui font parties des activités essentielles au bien de la Nation. Téléperformance doit penser en priorité à la santé et à la sécurité de ses salariés plutôt que de la seule logique de profit car ce sont eux qui par leur travail crée les richesses.

Montreuil, le 18 mars 2020

Contacts : Samira Alaoui 06.69.77.11.52 ; Malika Ghrib 06.47.09.81.27

Déléguée syndicale centrale CGT et Déléguée syndicale centrale adjointe CGT